



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 29 septembre 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Déclaration sans suite par la CAO du marché n°2025-005COL – Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la CAB – Lot n°5 (équipements spécifiques pour le service du développement sportif)

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 29 septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGIO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Jean-Charles LEONARDI, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT.

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Jeanne CALLIER à Emma MUSSIER
Florence LOMBARDO à Marie-Dominique GIAMARCHI
Jean-Michel SAVELLI à Michel ROSSI
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGIO

ABSENTS :

Carulina COLOMBANI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Déclaration sans suite par la CAO du marché n°2025-005COL – Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la CAB – Lot n°5 (équipements spécifiques pour le service du développement sportif)

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code General des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 15 avril 2025, sous forme d'appel d'offres ouvert, pour l'attribution du marché public n° 2025-005COL Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia - Lot N°5 : Equipements spécifiques pour le service du développement sportif avec une date limite de réception des offres fixée au lundi 15 mai 2025 à 13h00 ;

Considérant que, conformément aux dispositions des articles R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique, il convient de déclarer le lot n°5 sans suite en raison de l'irrégularité des offres présentées.

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 8 septembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire du 8 septembre 2025 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil Communautaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (A l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer la procédure infructueuse au motif que les deux offres sont déclarées irrégulières ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

[Signature]
LOUIS POZZO DI BORGIO